

MAIRIE DE VILLE

Compte rendu de la réunion du conseil municipal du 20 Novembre 2020

Présents : Mmes et Ms Philippe Barbillon – David Cresson – Christophe Carton – Marie-José Pont – Guy Illoul – Morgan Isaac – Yoann Dejonghe – Antoine Caumartin - Brigitte Caron - Sylvie Merklen – Mary Parente – Elisabeth Chevallier, formant la majorité des membres en exercice.

Procurations : Cédric Porcheur à David Cresson. François Stéphane à Philippe Barbillon.

Jasmine Defacque à Elisabeth Chevallier.

Secrétaire de séance : Mme Mary Parente.

Hommage à Samuel Paty

L'assassinat de Samuel Paty, professeur d'histoire-géographie, en charge de l'enseignement moral et civique, au collège du Bois d'Aulne à Conflans-Sainte-Honorine est un acte barbare et révoltant que rien ne peut justifier. L'Association des Maires de France appelle donc toutes les communes de France à témoigner de leur solidarité avec la victime et sa famille, de leur soutien à l'ensemble de la communauté éducative et de leur mobilisation pour défendre la liberté d'expression et la primauté de la laïcité dans l'organisation de la République.

Les membres du Conseil Municipal de Ville respectent une minute de silence en début de réunion pour ce faire.

Montant des loyers – Année 2021

Le conseil municipal à l'unanimité, décide de ne pas revaloriser les loyers pour l'année 2021, pour les logements situés : au 1, au 3, au 3 bis, rue de la mairie et au 10, rue du château.

Etude diagnostique du système d'Assainissement – Attribution du marché pour l'Assistant à Maîtrise d'Ouvrage

Monsieur le Maire expose, au conseil municipal, la nécessité de recourir à un Assistant à Maîtrise d'Ouvrage pour la réalisation d'une étude diagnostique du système d'assainissement (réseaux de collecte et station d'épuration), conformément à l'arrêté ministériel du 21 juillet 2015 relatif à la collecte, au transport et au traitement des eaux usées des agglomérations d'assainissement.

Monsieur le Maire expose, au conseil municipal, l'offre A.M.O reçue pour cette étude :

- le bureau d'étude ACP Ingénierie Publique a effectué un devis au prix de :
14 800.00 € HT soit 17 760.00 € TTC.

Le conseil municipal, décide de retenir le bureau d'étude ACP Ingénierie Publique, pour la réalisation de cette étude diagnostique du système d'assainissement et d'autoriser Monsieur le maire à signer toutes les pièces y afférentes. Les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2021 du Service Assainissement.

Motion pour la liaison ferroviaire Roissy-Picardie : desserte directe entre Noyon et l'Aéroport Roissy Charles de Gaulle

Monsieur le Maire expose, au conseil municipal, la motion suivante pour la liaison ferroviaire Roissy-Picardie : desserte directe entre Noyon et l'aéroport Roissy Charles de Gaulle :

« Réuni en séance le 20 novembre 2020, le conseil municipal de Ville, à l'unanimité, demande au Conseil Régional des Hauts-de-France :

- D'Intégrer dans les études du barreau Roissy-Picardie un schéma de desserte directe entre Noyon et l'aéroport Roissy-Charles de Gaulle.
- De dimensionner les études de gabarit de la ligne SNCF dans la perspective d'une desserte renforcée
- De lancer une étude socio-économique qui valide une desserte directe nouvelle entre Roissy et Noyon afin de relier notre bassin d'emploi à celui de Roissy en moins d'une heure. »

Délégations consenties au Maire par le Conseil Municipal – Modification

Vu les articles L 2122-22 et L 21122-23 du code général des collectivités territoriales,

Considérant que le maire de la commune peut recevoir délégation du conseil municipal afin d'être chargé, pour la durée de son mandat, de prendre un certain nombre de décisions,

Considérant qu'il y a lieu de favoriser une bonne administration communale et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

Article 1 – Le maire est chargé, pour la durée du présent mandat, et par délégation du conseil municipal :

1 - De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés sans formalités préalables en raison de leur montant, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

2 - De passer les contrats d'assurance ;

3 - De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;

4 - De décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros ;

5 - D'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans toutes les actions intentées contre elle, pour toutes les affaires, tous les niveaux et devant toutes les juridictions.

6 - De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts ;

7 - De fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme ;

8 - D'exercer, au nom de la commune le renoncement au droit de préemption défini par l'article L 214-1 du code de l'urbanisme.

Article 2 : Conformément à l'article L 2122-17 du code général des collectivités territoriales, les compétences déléguées par le conseil municipal pourront faire l'objet de l'intervention du premier adjoint en cas d'empêchement du maire.

Article 3 : Le maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Désignation d'un délégué Correspondant Défense

Vu la circulaire du 26 octobre 2001 et l'instruction ministérielle du 8 janvier 2009, la fonction de « Correspondant Défense » répond à la volonté d'associer pleinement tous les citoyens aux questions de défense et de développer le lien Armée-Nation grâce aux actions de proximité.

Ce correspondant Défense est l'interlocuteur privilégié des autorités civiles et militaires.

Considérant la nécessité, suite au renouvellement des Conseils Municipaux, de procéder à la désignation d'un nouveau délégué « Correspondant Défense » parmi les membres du conseil municipal afin de représenter la commune ;

Considérant que le mandat du nouveau représentant de la commune de Ville ainsi désigné débutera à la réunion d'installation du Conseil municipal soit le 23 mai 2020 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, désigne :

- **Monsieur Morgan ISAAC, en qualité de délégué « Correspondant Défense ».**

Acceptation de recette – Comité des Fêtes

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte la somme de 1 000.00€ provenant d'un don du Comité des Fêtes de Ville, suite à la brocante, organisée au profit des œuvres sociales de la commune.

Colis de Noël 2020

La distribution des colis de Noël se fera le Samedi 19 Décembre 2020 dès 9 heures.

En raison de la crise sanitaire, la distribution sera rapide cette année, avec port du masque et de gants et en respectant la distanciation sociale. Merci de votre compréhension.

Questions diverses

Remerciement

Monsieur Barbillon Philippe remercie chaleureusement le Conseil municipal de Ville, le Conseil Municipal 2014/2020, les Associations et les Agents de la Commune de Ville pour la quête organisée, pour les obsèques de Madame Barbillon Madeleine. Il souhaite remercier également toutes les personnes ayant déposées une petite carte ou ayant eu une petite pensée pour Madeleine.

Benne à verre

La benne à verre n'est pas une déchetterie ! L'incivilité de certains doit cesser sous peine d'amende.

Des personnes se permettent de déposer des gravats à côté de la benne à verre. Des caméras vont être placées à côté de la benne à verre afin de verbaliser les auteurs de ces incivilités.

Fait à Ville, le 23 Novembre 2020

Le Maire, Philippe BARBILLON

